



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

23 Juin 2022

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 23 Juin 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL/BRGE N° 2022-114	17.06.2022	Arrêté portant retrait de l'agrément autorisant monsieur SHEHATA Rezk Alla, à exploiter un établissement chargé d'animer les Stages de Sensibilisation à la Sécurité Routière dénommé « SHEHATA REZK ».	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Arrêté DCL/BRGE n° 114 du 17 juin 2022, portant retrait de l'agrément autorisant monsieur SHEHATA Rezk Alla, à exploiter un établissement chargé d'animer les Stages de Sensibilisation à la Sécurité Routière dénommé « SHEHATA REZK ».

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** Le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 212-5, L. 213-1 à L. 213-7, L. 223-6, R. 212-1 à R. 213-6, R. 223-5 à R. 223-9 ;
- Vu** Le Décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts de Seine ;
- Vu** L'arrêté modifié du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;
- Vu** L'arrêté DCL/BRGE n° 44 du 15 février 2021 autorisant monsieur SHEHATA Rezk Alla à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé « SHEHATA REZK » au 05 avenue Anatole France 92110 Clichy ;
- Vu** L'arrêté modificatif DCL/BRGE n° 172 du 01 juin 2021, autorisant monsieur SHEHATA Rezk Alla à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière au 03 boulevard Gallieni 92230 Gennevilliers ;
- Vu** Le courriel de monsieur SHEHATA Rezk Alla, informant la DRIEAT qu'il ne souhaitait pas conserver son agrément, ne disposant plus de salle dans les Hauts-de-Seine ;
- Sur** Proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté DCL/BRGE n° 44 du 15 février 2021, autorisant monsieur SHEHATA Rezk Alla à dispenser des stages de sensibilisation à la sécurité routière dans les Hauts-de-Seine est abrogé ;

ARTICLE 2 : Il est procédé au retrait de l'agrément n° R 21 092 0002 0 attribué à monsieur SHEHATA Rezk Alla, pour l'exploitation de l'établissement cité en article 1 ;

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Délégué à l'Education Routière des Hauts-de-Seine, le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Hauts de- Seine et le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par Délégation
L'Attaché Principal, Chef de Bureau

Signé

Sébastien MAURICE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>